
COMITE DE SUIVI DE SITE
Du 05 Novembre 2015
DEPOT SARA DE KOUROU



Novembre 2015

Situation Géographique



PRÉSENTATION SARA KOUROU



- **Date de Mise en service du dépôt : 2000**
- **Statut Réglementaire : I.C.P.E. soumise à Autorisation avec Servitude – Classée SEVESO II Seuil Haut**
- **Statut Réglementaire en 2015 : I.C.P.E. soumise à Autorisation avec Servitude – Classée SEVESO III Seuil Bas**

L'activité de la SARA à Kourou peut donc être divisée en trois zones ou secteurs d'activités distincts :

Zone 1 : L'Appontement : il est situé sur l'emprise du Port de Pariacabo (propriété du CNES/CSG) .

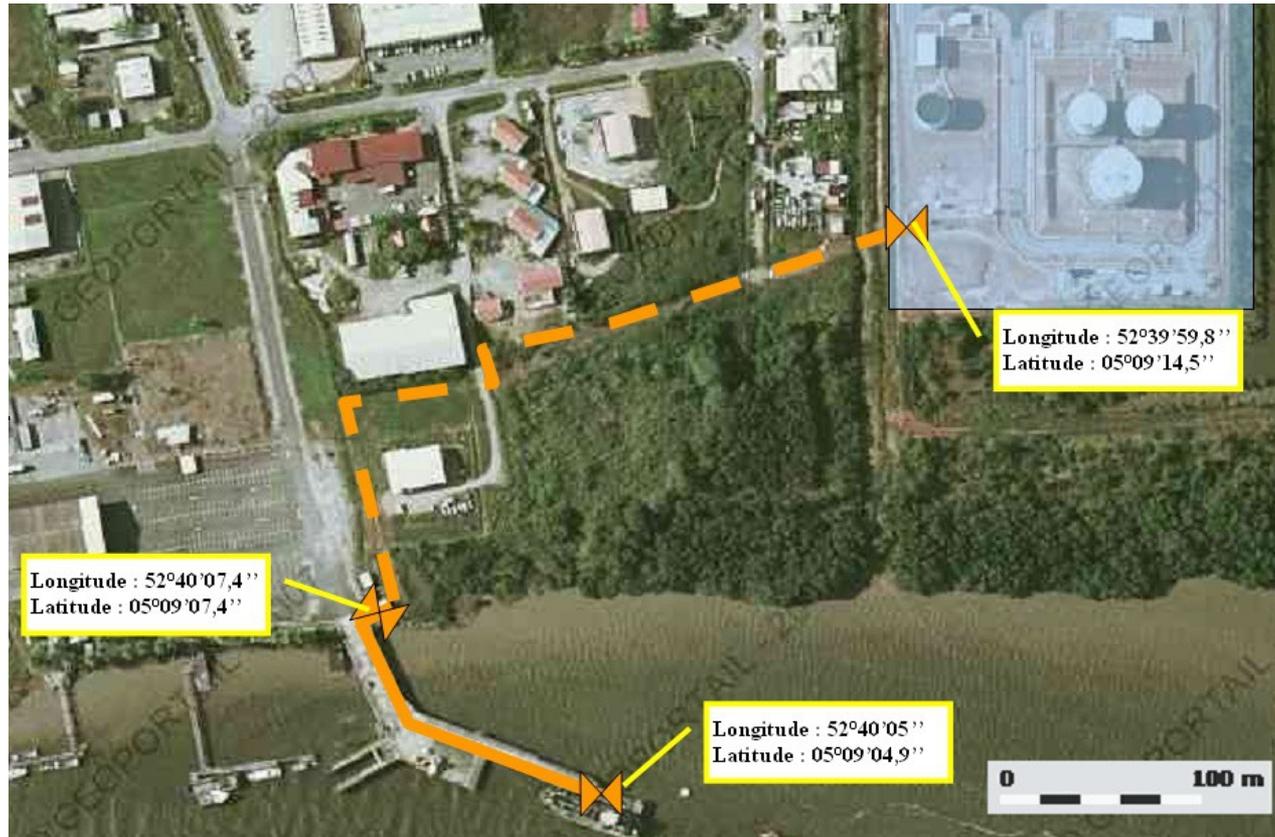


PRÉSENTATION SARA KOUROU



Zone 2 : pipeline ou canalisation de transport : il relie l'appointement au dépôt et permet le transfert des deux carburants (essence sans plomb et gazole : en statique, il est rempli en eau) ; il chemine sur une distance de 120 m, sous l'appointement jusqu'à la berge, puis il est enterré sur une longueur de 400 m entre la rive du fleuve et l'entrée dans le dépôt.

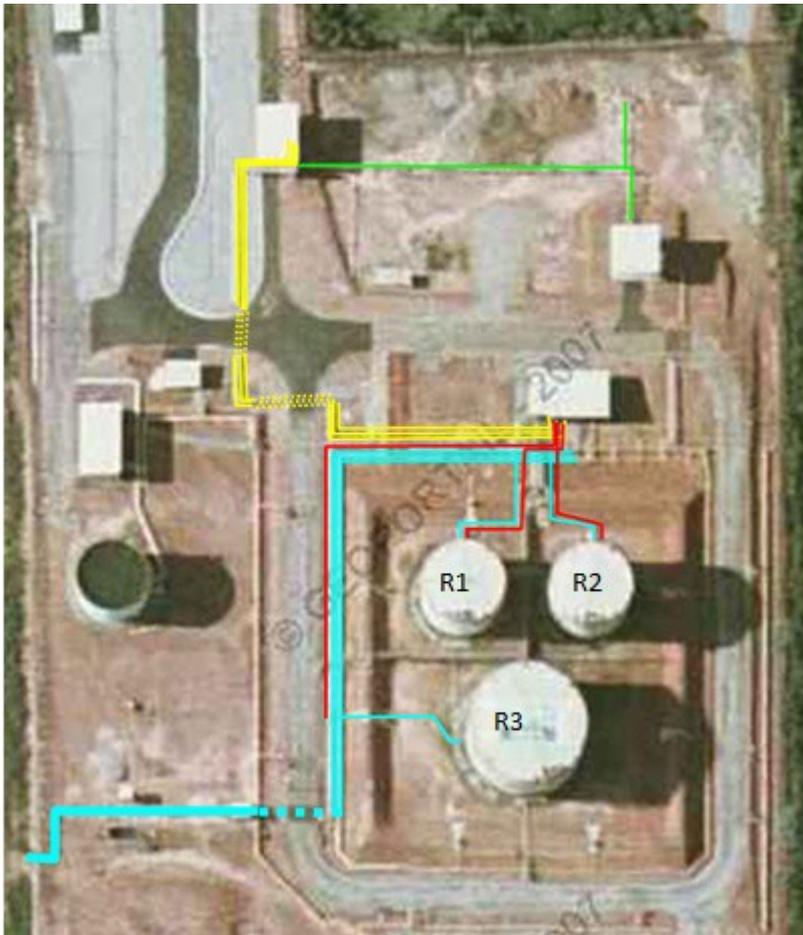
- ✓ Cette canalisation reste en eau (à minima, la partie aérienne sur l'appointement), après le déchargement de caboteur.



PRÉSENTATION SARA KOUROU



Zone 3 : le dépôt et poste de chargement : qui comprend 3 bacs de stockage d'une capacité totale de 16000 m³, une pomperie, un Poste de Chargement des Camions citernes (PCC) et une Unité de Récupération des Vapeurs (URV).



Bac	Produit stocké	Hauteur (en m)	Volume (en m ³)
R1	Gazole	16,6	4 000
R2	Essence sans plomb	16,6	4 000
R3	Gazole	16,6	8 000
E1	EAU (Incendie)	11	2 000

BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE



0 feu et 0 fuite en 2014

- 1 audit interne SGS réalisé le 21 et 22 Octobre 2014
- Revue de Direction SGS réalisée le 26 Mars 2015

Visites d'inspection DEAL

- visite d'inspection le 4 décembre 2014 sur les thèmes suivants :
 - Récolement de la dernière visite
 - Point spécifique sur le fonctionnement de l'URV

- 1 visite d'inspection spécifique canalisations pour Kourou Récolement à l'arrêté du 5 mars 2014 réalisé avec la DEAL

	POLITIQUE SECURITE 2015 PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS ET AU POSTE DE TRAVAIL	IM DIR 025 Version 16 du 26/03/2015 Page 1 de 1
---	--	--

La Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM), s'inscrit dans le cadre général de la Charte Santé, Sécurité, Environnement, Qualité.

Au delà des exigences réglementaires, la maîtrise du risque d'accident majeur constitue un axe fondamental de notre engagement professionnel. Dans ce but, Le **Système de Management de la Sécurité** incluant la maîtrise du risque industriel (**Système de Gestion de la Sécurité**), l'environnement, la santé et la sécurité au poste de travail, prévoit des principes d'actions généraux pour tous les établissements de la SARA :

ORGANISATION - FORMATION

En identifiant les fonctions du personnel SARA et des Entreprises Extérieures associées à la prévention et au traitement des accidents majeurs.

En mettant en œuvre l'organisation, les moyens et les formations nécessaires au maintien des performances du système.

EVALUATION ET MANAGEMENT DES RISQUES

En identifiant les dangers et en évaluant les risques liés à nos activités, aux modifications et aux situations dégradées.

En réduisant au maximum les risques à travers le choix des procédés, des technologies, des produits et des modes opératoires

En minimisant la probabilité d'occurrence des incidents grâce au respect des procédures et conditions opératoires, à la maintenance des équipements, et à la formation aux bonnes pratiques.

En limitant la gravité des accidents grâce aux équipements de protection collectifs et individuels, et à l'application stricte de nos règles d'or HSE.

PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Par l'élaboration et la mise à jour de plans d'intervention d'urgence fondés sur l'identification et l'évaluation des risques.

Par la pratique régulière d'exercices d'interventions pour valider et améliorer ces plans.

AMELIORATION CONTINUE

Par la mise en œuvre opérationnelle de notre système de gestion de la sécurité sur le terrain.

Par l'analyse et la prise en compte des Retours d'Expérience (REX) internes et externes.

Par des audits et des évaluations périodiques de la Sécurité.

Par des revues de direction dans le but d'améliorer les performances de l'établissement.

COMMUNICATION

En s'assurant que l'ensemble des agents SARA et des entreprises extérieures connaissent et partagent la Politique Sécurité.

En s'engageant auprès de nos différentes parties prenantes sur les performances de notre activité et sur les dispositions préventives mises en œuvre en matière de santé et de sécurité.

Objectifs 2015 pour la Prévention des Accidents Majeurs technologiques et environnementaux

- Diffuser les consignes d'urgence révisées et former le personnel concerné
- Déployer le plan de maintenance préventive des Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentés (MMRI) sur les sites SARA conformément à l'arrêté de modernisation
- Renforcer la maîtrise de nos mises à disposition d'équipements sur les 3 DFA
- Conforter nos équipements de confinements au droit de nos zones sensibles

Objectifs 2015 pour la santé et la sécurité au poste de travail

- Harmoniser les plans de gestion des EPI de tous nos sites
- Auditer mensuellement nos règles d'or HSE (EPI, échafaudages et autorisation de travail) avec au moins 30% d'audits réalisés conjointement avec les entreprises sous-traitantes

La mise en œuvre de cette politique est de la responsabilité de chacun et doit être notre priorité à tous.

Le Directeur Général Délégué,

Tanheguy DESCAZEUD

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- Consignes d'urgence faisant l'articulation avec le Plan d'Opération Interne (POI) rédigées à 100%

POI (Plan d'Opération Interne)	Mise à jour 2011
PSI (Plan de Surveillance et d'Intervention)	Mise à jour 2011
PLA (Plan de Lutte Antipollution)	Le Plan de Lutte Antipollution (PLA) a été validé en 2013
Plans de Sûreté des Installations	L'élaboration des plans de sûreté des installations, hors appontement (ZAR) a été lancée fin 2012 : le PSO a été transmis au MEDDE en 2012 et les PPP ont été transmis à la Préfecture en 2014
PSIP (Plan de Sûreté des Installations Portuaires)	Mise à jour en 2013

- POI Annuel réalisé le 16 Octobre 2014 : Débordement du bac R2 avec feu de sous-cuvette
- Exercices internes réalisés au moins une fois par mois avec le SDIS

GESTION DU RETOUR D'EXPERIENCE INTERNE

- ✓ Les REX internes sont gérés et analysés selon la PG DQA 050 de gestion des évènements et des anomalies.
- ✓ Tous les évènements déclarés sont examinés au pas de la semaine à chaque réunion technique HSEQ
- ✓ Les évènements significatifs font l'objet d'une analyse formalisée et d'un suivi particulier en Commission d'Analyse des Evénements Significatifs (CAES) de façon mensuelle.
- ✓ Diffusion de 2 REX internes significatifs sur d'autres sites SARA :
 - 2014 : Déconfinement accidentel à l'appontement de Pointe-des-Carières le 31/07/2014
 - 2014 : Non respect de DICT lors de travaux à JARRY

PLAN DE MODERNISATION

- ✓ Intégration du plan de modernisation des installations dans les plans d'inspection avec analyses basées sur la criticité conformément à l'arrêté du 04 octobre 2010 et aux guides techniques associés.

- ✓ Prise en compte et respect des échéances réglementaires pour les items définis dans le plan de modernisation :
 - Réservoirs de stockage
 - Rack inter-unités
 - Capacités/tuyauteries
 - Caniveaux/Fosses humides béton
 - Cuvettes/ massifs de réservoirs
 - Mesures de Maîtrise de Risques Instrumentées (MMRI)

PROGRAMME PREVISIONNEL D'OBJECTIFS DE REDUCTION DES RISQUES



	2015	2016	2017	2018
Mise en conformité des réseaux de collecte et de traitement des effluents	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux
Mise en place nouvel automate de sécurité	Etudes	Etudes +Travaux	Travaux	
DCI dont Automatisation	Etudes	Etudes +Travaux	Travaux	